

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice.....15
 Quorum.....8
 Présents.....12
 Votants.....14
 Procurations.....2
 Absent.....1

Date de la convocation : 05/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 9 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3**DELIBERATION N° 4**
**ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE
 RELATIF A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS
 DE LA STATION-SERVICE COMMUNALE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1414-2, L2121-9 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2124-1, L 2124-2, L 2152-1, L 2152-2, L2181-1, R. 2124-1, R. 2124-2 I, R. 2152-1, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2181-1, R. 2181-3, R. 2181-4 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 03/02/2024 attribuant l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à la fourniture et livraison de carburants ;

Considérant que la Commune est propriétaire de la station-service se situant au Rond-Point du 19 mars 1962 à SAINT-JEAN-DU-BRUEL (12 230),

Considérant qu'afin de combler ses besoins en carburants, la Commune a lancé une consultation en procédure formalisée pour un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sur une durée totale de 48 mois (12 mois reconductible 4 fois), sans montant minimum annuelle Hors Taxes (HT), mais avec un montant maximum annuel de 350 000.00 € HT,

Considérant que trois candidats ont déposé une offre, dont une a été éliminée pour motif d'irrégularité,

Considérant que suite à l'analyse des offres faite sur la base des critères énoncés dans le Règlement de Consultation (rapport d'analyse des offres en annexe), la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, en date du 03/02/2024, pour attribuer le contrat au candidat dont l'offre est arrivée en première position,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

-ARTICLE 1 : d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la fourniture et la livraison de carburants à l'entreprise RAMOND ET CIE se situant à la Zone Industrielle SUD à LODEVE (34 700), sans montant minimum annuelle Hors Taxes (HT), mais avec un montant maximum annuel de 350 000.00 € HT ; pour une durée initiale de 12 mois, reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois.

-ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Damien QUATREFAGES*



*Le Maire
Claude VIDAL*



Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 2.FEV.2024.....*
- *par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le1.2.FEV.2024*

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérécoeurs, accessible par le lien <http://www.telerecoeurs.fr>